



GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

PLAN ANTICHUTE DES PERSONNES ÂGÉES

Le Plan antichute des personnes âgées a été lancé le 21 février 2022 par la ministre chargée de l'Autonomie et la ministre chargée des Sports à Toulouse.

OBJECTIF DU PLAN

2 millions de personnes de plus de 65 ans chutent chaque année. Les conséquences peuvent être graves, puisqu'elles entraînent plus de 130 000 hospitalisations et 10 000 décès. Face à cet enjeu de santé publique majeur dont l'importance va croître avec la transition démographique, le Plan antichute des personnes âgées a pour objectif de **réduire de 20 % en trois ans le nombre de chutes mortelles ou entraînant une hospitalisation des personnes de 65 ans et plus, soit – 27 000 séjours hospitaliers et – 2 000 décès pour chute.**

POURQUOI 20 % DE RÉDUCTION DES CHUTES ?

La Cour des comptes a mis en relief le fléau des chutes des personnes âgées, qui se chiffre à 2 milliards d'euros par an dont une partie – estimée entre 15 et 30 % selon les évaluations – pourrait être évitée par la prévention. Les évaluations médicales et sociétales sont étayées et convergentes : les leviers d'action sont aujourd'hui connus et disponibles, des initiatives ont prouvé leur efficacité.

AXE 1

**SAVOIR REPÉRER LES RISQUES
DE CHUTE ET ALERTER**

AXE 2

**AMÉNAGER SON LOGEMENT
ET SORTIR EN TOUTE SÉCURITÉ**

AXE 3

**DES AIDES TECHNIQUES
À LA MOBILITÉ FAITES POUR TOUS**

AXE 4

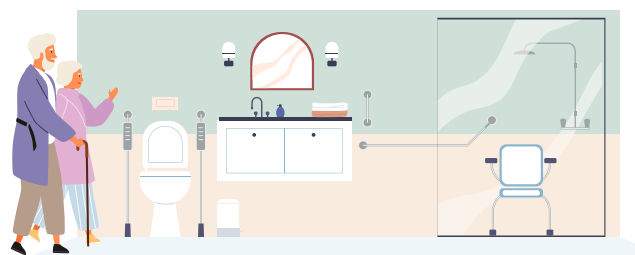
**L'ACTIVITÉ PHYSIQUE,
MEILLEURE ARME ANTICHUTE**

AXE 5

LA TÉLÉASSISTANCE POUR TOUS

AXE TRANSVERSAL

**INFORMER ET SENSIBILISER,
FORMER ET IMPLIQUER
LES ACTEURS AU PLUS PRÈS
DU TERRAIN**

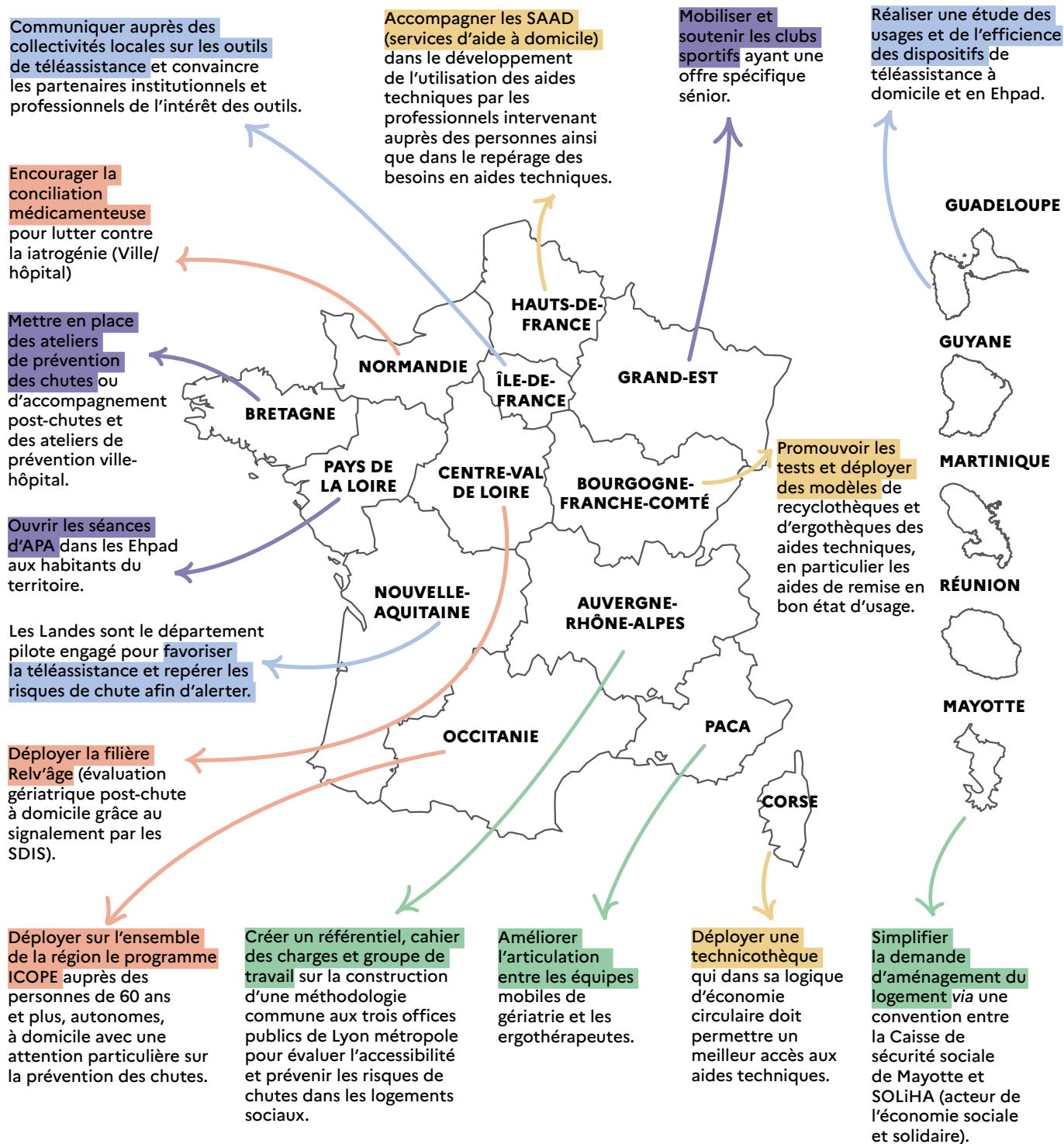


AXE 1 SAVOIR REPÉRER LES RISQUES DE CHUTE ET ALERER	AXE 2 AMÉNAGER SON LOGEMENT ET SORTIR EN TOUTE SÉCURITÉ	AXE 3 DES AIDES TECHNIQUES À LA MOBILITÉ FAITES POUR TOUS	AXE 4 L'ACTIVITÉ PHYSIQUE, MEILLEURE ARME ANTICHUTE	AXE 5 LA TÉLÉASSISTANCE POUR TOUS
ACTION 1 Informer les bénéficiaires, les proches et les professionnels sur les risques de chute via les vecteurs de communication des partenaires	ACTION 1 Promouvoir les outils de repérage des risques du logement	ACTION 1 Favoriser la réduction du coût et du reste à charge des aides techniques les plus pertinentes	ACTION 1 Développer l'offre d'activité physique et d'activité physique adaptée	ACTION 1 Généraliser le recours à la téléassistance comme un outil de prévention des chutes graves
ACTION 2 Faire connaître les outils et développer les bilans/examens de prévention auprès des personnes à risque	ACTION 2 Former et faire intervenir à domicile des équipes mobiles au repérage des risques liés au logement	ACTION 2 Promouvoir des modules de rééducation post-chute après une hospitalisation	ACTION 2 Dépister les besoins des personnes âgées en activité physique	ACTION 2 Développer l'accès à la téléassistance en réduisant le reste à charge
ACTION 3 Promouvoir et informer les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS), notamment en lien avec les protocoles de coopération	ACTION 3 Soutenir le développement des dispositifs d'aide à l'aménagement du logement et relayer le guichet unique « Ma Prime Adapt' »	ACTION 3 Informer et former les professionnels sur les aides techniques	ACTION 3 Orienter les personnes à risque de chute vers des programmes d'APA et faire aboutir les référentiels consacrés à l'APA des seniors : textes réglementaires, guides, cahiers des charges	ACTION 3 Piloter des études sur l'usage de la téléassistance et appuyer le centre de preuves de la CNSA, en lien avec les gérontopôles
ACTION 4 Contribuer au suivi et à l'évaluation du Plan relatif aux deux objectifs nationaux et régionaux : réduire les chutes mortelles et invalidantes des personnes âgées de 20 % en 3 ans	ACTION 4 Adapter l'environnement extérieur pour faciliter les déplacements		ACTION 4 Construire un « panier de soins » prévention des chutes (expérimentation article 51)	

AXE TRANSVERSAL : INFORMER ET SENSIBILISER, FORMER ET IMPLIQUER LES ACTEURS AU PLUS PRÈS DU TERRAIN

ACTION 1	Faciliter l'accès à l'information et à l'instruction des demandes et à l'offre de services
ACTION 2	Mobiliser les vecteurs de communication du ministère et des partenaires
ACTION 3	Piloter une campagne nationale et locale de communication, en promouvant les initiatives locales
ACTION 4	Impliquer les collectivités locales sur les axes du Plan
ACTION 5	Concevoir et mettre en œuvre des formations interdisciplinaires

QUELQUES ENGAGEMENTS MARQUANTS EN RÉGION



Pour en savoir plus sur les actions mises en œuvre en région :
www.ars.sante.fr/plan-antichute-des-personnes-agees

LES PROFESSIONNELS DU BIEN VIEILLIR AU CŒUR DU PLAN ANTICHUTE DES PERSONNES ÂGÉES

Les professionnels du Bien vieillir (médecins, infirmiers, pharmaciens, masseurs-kinésithérapeutes, ergothérapeutes, diététiciens, psychomotriciens, pédicures-podologues, podo-orthésistes, orthoprothésistes, intervenants en activité physique...) sont au cœur du Plan antichute des personnes âgées. Ils sont nombreux à avoir participé à son élaboration et tous sont désormais mobilisés pour son application en particulier au niveau régional, aux côtés des ARS et des collectivités locales. Chaque professionnel du Bien vieillir peut s'inscrire dans les différents axes du Plan, et contribuer à l'objectif de réduction des chutes chez les personnes âgées. De plus, les professionnels qui interviennent auprès des personnes âgées ont des missions distinctes et complémentaires. C'est pourquoi les ARS proposent des actions permettant un travail coordonné des divers professionnels : formation/sensibilisation, repé-

rage, dépistage... D'autres acteurs majeurs ont répondu du présents dès la phase de construction du Plan et se mobilisent pour sa mise en œuvre : **caisses nationales et locales de sécurité sociale, structures inter-régimes, réseaux mutualistes, associations et entreprises de l'économie sociale et solidaire, de la Silver économie, collectivités locales, en particulier les conseils départementaux, les conférences des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie...**

LES GÉRONTOPÔLES EN APPUI AUX PLANS RÉGIONAUX ANTICHUTE

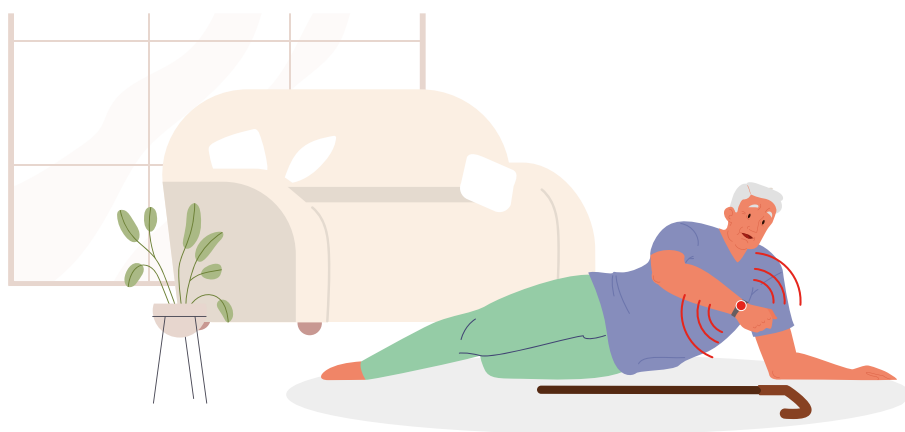
Les gérontopôles s'inscrivent dans les politiques ministérielles en soutenant les ARS dans la construction des plans régionaux antichute.

Certains gérontopôles ont été missionnés par l'ARS pour aider à la construction du Plan antichute de leur région. D'autres sont inclus dans le Plan en tant que membre de la gouvernance locale, contributeur à l'évaluation des plans régionaux ou co-pilote.

LES PROCHAINES ÉTAPES DU PLAN



PLAN ANTICHUTE **DES PERSONNES ÂGÉES**



Pour plus d'information : <https://solidarites-sante.gouv.fr/affaires-sociales/autonomie/article/plan-antichute-des-personnes-agees>